

## ROYAUME DU MAROC

### Questionnaire Apostille 2021

*Les réponses sont reproduites telles qu'elles ont été fournies par les Parties contractantes, sous réserve de corrections typographiques mineures.*

Adhésion à la Convention Apostille	
1. Avez-vous adhéré à la Convention après 2010 ?	[a] Oui.
<i>Pour les Parties qui ont adhéré à la Convention après 2010.</i>	Oui.
1.1. Une législation de mise en œuvre a-t-elle été nécessaire afin de donner force de loi à la Convention Apostille ?	
2. Les actes publics étrangers sont-ils exemptés de légalisation en vertu du droit interne de votre État, de votre pratique ou de tout accord bilatéral / multilatéral (à l'exclusion de la Convention Apostille) ?	[a] Oui, en vertu du droit interne.  [b] Oui, dans le cadre d'accords bilatéraux / multilatéraux. <i>Convention entre le Maroc et l'Espagne du 1997 Protocole entre le Maroc et la France du 1981</i>
Autorités compétentes	
3. Combien d'Autorités compétentes avez-vous désignées dans le cadre de la Convention Apostille ? <i>Si cette information n'est pas disponible, veuillez en préciser la raison et fournir un nombre approximatif.</i>	Les responsables des tribunaux de première instance des cours d'appel (ordinaires et spécialisés) ainsi la cour de cassation et ministère de la justice. Les autorités locales au niveau des provinces et préfectures relevant du ministère de l'intérieure.
4. Vos missions diplomatiques à l'étranger sont-elles impliquées dans le processus de délivrance d'une Apostille ?	[d] Non.
Champ d'application matériel	
5. La notion d'« acte public » est-elle définie dans le droit interne de votre État ?	[a] Oui.
6. Avez-vous rencontré des difficultés pour qualifier un « acte public » aux fins de la Convention Apostille ?	[b] Non.
7. L'exclusion des « documents établis par des agents diplomatiques ou consulaires » (art. 1(3)(a)) du champ d'application de la Convention Apostille a-t-elle soulevé des difficultés ?	[c] Non.
8. Pensez-vous que l'art. 1(3)(a) est justifié dans le contexte du fonctionnement moderne de la Convention ?	
9. L'exclusion des « documents administratifs ayant trait directement à une opération commerciale ou douanière » (art. 1(3)(b)) du champ d'application de la Convention Apostille a-t-elle soulevé des difficultés ?	

<p><i>Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 9.</i></p> <p>9.1. Comment les lignes directrices précédentes sur l'interprétation de l'art. 1(3)(b) ont-elles contribué à résoudre ces difficultés ? (par ex., l'interprétation « extrêmement étroite » mentionnée dans la C&amp;R No 10 de la CS de 2016).</p>			
<p>10. Pensez-vous que l'art. 1(3)(b) est justifié dans le contexte du fonctionnement moderne de la Convention ?</p>			
<p>11. Délivrez-vous des Apostilles (sortantes) ou acceptez-vous des Apostilles (entrantes) pour l'une des catégories de documents suivantes ?</p>		Délivre	Accepte
	Certificats d'origine		
	Certificats d'exportation		
	Certificats d'importation		
	Certificats de santé et de sécurité délivrés par les autorités ou agences gouvernementales compétentes		
	Certificats d'enregistrement des produits		
	Certificats de conformité		
	Certificats d'utilisateur final (c.-à-d., les documents certifiant que l'acheteur est l'utilisateur final des biens acquis)		
Factures commerciales			
<b>Processus d'Apostille</b>			
<b>Attestation des actes publics</b>			
<p>12. Certains de vos actes publics requièrent-ils une autre attestation intermédiaire avant qu'une Apostille soit délivrée ?</p>	<p>[b] Non, une attestation intermédiaire n'est requise pour aucun acte public ; les Apostilles sont délivrées directement sur l'acte public.</p>		
<b>Demande d'une Apostille (sortante)</b>			
<p>13. Comment demander une Apostille ?</p>	[a] En personne.	<input checked="" type="checkbox"/>	
	[b] Par courrier.		
	[c] Par courrier électronique.		
	[d] Par le biais d'un site web.		
	[e] Autre.		
<p>14. Lorsqu'une Apostille est délivrée, vous renseignez-vous sur l'État de destination ?</p>	<p>[a] Oui, dans le formulaire de demande.</p>		
<p>15. Combien de temps faut-il pour qu'une Apostille soit délivrée ?</p>	Demande en personne (Apostille papier)	Autres demandes (à partir de la réception) (Apostille papier)	Demandes d'e-Apostille
	Immédiat	Le même jour	
<p>16. Votre Autorité compétente exige-t-elle des frais pour la délivrance d'une Apostille ?</p>	<p>[c] Non.</p>		

Délivrance d'une Apostille (sortante)		
17. Comment l'origine d'un acte public est-elle vérifiée aux fins de la délivrance d'une Apostille (c.-à-d., la vérification de la véracité de la signature, de la qualité du signataire et de l'identité du sceau ou timbre (art.5(2)) ?	[a] Autorité compétente unique. [ii] Une base de données électronique de spécimens de signatures / sceaux / timbres.	
18. Comment une Autorité compétente traite-t-elle les situations où elle n'est pas en mesure de vérifier l'origine de l'acte public ?	[b] L'Autorité compétente prend contact avec l'autorité de délivrance pour confirmer la véracité mais ne délivrera pas l'Apostille avant que la nouvelle signature, le nouveau timbre ou le nouveau sceau ne soit ajouté à la base de données.	
19. Dans quelle(s) langue(s) les 10 éléments standards de vos Apostilles sont-ils disponibles ?	[c] En trois langues. <i>arabe-français-anglais</i>	
20. Dans quelle(s) langue(s) les champs vides de vos Apostilles sont-ils remplis ?	[c] En trois langues. <i>arabe-français-anglais</i>	
21. Comment les champs vides de vos Apostilles sont-ils remplis ?	[b] En utilisant des logiciels informatiques. <i>Une base de données Electronique</i>	
Registres d'Apostilles		
22. Comment est tenu votre registre d'Apostilles, requis par l'article 7 ?	[b] Autorités compétentes multiples. [iv] Un registre distinct pour chaque Autorité compétente, tous sous forme électronique, mais pas tous accessibles au public en ligne.	
23. Quelles sont les données contenues dans votre registre d'Apostilles ?	[a] Numéro et date de l'Apostille ( <i>obligatoire</i> ).	X
	[b] Nom et qualité de la personne qui signe le document et / ou le nom de l'autorité dont le sceau ou le timbre est apposé ( <i>obligatoire</i> ).	X
	[c] Nom et / ou type de document sous-jacent.	X
	[d] Description du contenu du document sous-jacent.	
	[e] Nom du demandeur.	X
	[f] État de destination.	X
	[g] Copie de l'Apostille.	X
	[h] Copie du document sous-jacent.	X
	[i] Autre.	
24. Existe-t-il une limite à la durée de conservation des enregistrements dans le registre d'Apostilles ?		
25. Si votre registre n'est pas accessible au public, à quelle fréquence vos Autorités compétentes reçoivent-elles des demandes de vérification d'une Apostille qu'elles ont délivrée dans le registre ?		

Nouvelles technologies et e-APP	
26. En vertu du droit interne de votre État, reconnaissez-vous les signatures électroniques / numériques comme fonctionnellement équivalentes aux signatures manuscrites (c.-à-d. qu'un acte public peut être signé électroniquement) ?	[b] Non.
27. En vertu du droit interne de votre État, les actes publics sont-ils ou peuvent-ils être établis sous forme électronique (qu'ils soient ou non destinés à être utilisés à l'étranger dans le cadre de la Convention) ?	[b] Non, les actes publics ne sont jamais établis sous forme électronique.
28. Délivrez-vous des e-Apostilles ?	[b] Non. [ii] Nous ne prévoyons pas pour le moment de mettre en œuvre la composante e-Apostille.
<i>Pour les Parties ayant répondu par la négative à la question 28.</i> 28.1. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés et qui pourraient vous empêcher de mettre en œuvre l'e-Apostille ?	[a] Limites du droit interne.
	[b] Structure judiciaire ou administrative.
	[c] Difficultés de mise en œuvre (par ex., le manque de ressources, le manque d'infrastructures).
	[d] Coût.
	[e] Interopérabilité / compatibilité des systèmes.
	[f] Préoccupations en matière de sécurité.
	[g] Autre.
<i>Pour les Parties ayant répondu par la négative à la question 28.</i> 28.2. Comment délivrez-vous une Apostille pour un acte public établi sous forme électronique ?	
29. Vos autorités sont-elles équipées pour accepter les e-Apostilles entrantes ?	
30. Tenez-vous un e-Registre ?	[b] Non.
<i>Pour les Parties ayant répondu par la négative à la question 30.</i> 30.1. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés et qui pourraient vous empêcher de mettre en œuvre l'e-Registre ?	[a] Limites du droit interne.
	[b] Structure judiciaire ou administrative.
	[c] Difficultés de mise en œuvre (par ex., le manque de ressources, le manque d'infrastructures).
	[d] Coût.
	[e] Interopérabilité / compatibilité des systèmes.
	[f] Préoccupations en matière de sécurité.
	[g] Autre.

31. Avez-vous été en contact avec d'autres Autorités compétentes qui gèrent une composante de l'e-APP-et échangé des informations et/ ou une expérience pertinente ?																							
<b>Problèmes liés aux Apostilles</b>																							
32. Une Apostille <i>délivrée</i> par votre Autorité compétente a-t-elle déjà été refusée par les autorités d'une autre Partie contractante pour les motifs suivants :	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="804 349 1366 456">[a] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.)</td> <td data-bbox="1366 349 1442 456"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 456 1366 564">[b] La manière dont l'Apostille a été apposée / jointe à l'acte sous-jacent.</td> <td data-bbox="1366 456 1442 564"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 564 1366 649">[c] L'Apostille n'était pas signée.</td> <td data-bbox="1366 564 1442 649"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 649 1366 779">[d] Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis.</td> <td data-bbox="1366 649 1442 779"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 779 1366 864">[e] L'Apostille était sous forme électronique (<i>e-Apostille</i>).</td> <td data-bbox="1366 779 1442 864"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 864 1366 949">[f] L'acte public sous-jacent était sous forme électronique.</td> <td data-bbox="1366 864 1442 949"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 949 1366 1057">[g] L'acte public sous-jacent avait expiré / n'a pas été délivré dans un certain délai.</td> <td data-bbox="1366 949 1442 1057"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1057 1366 1142">[h] L'acte sous-jacent n'était pas un acte public selon la loi de l'État de destination.</td> <td data-bbox="1366 1057 1442 1142"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1142 1366 1227">[i] Autre.</td> <td data-bbox="1366 1142 1442 1227"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1227 1366 1312">[j] Inconnu.</td> <td data-bbox="1366 1227 1442 1312"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1312 1366 1391">[k] Non / Sans objet.</td> <td data-bbox="1366 1312 1442 1391" style="text-align: center;">X</td> </tr> </table>	[a] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.)		[b] La manière dont l'Apostille a été apposée / jointe à l'acte sous-jacent.		[c] L'Apostille n'était pas signée.		[d] Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis.		[e] L'Apostille était sous forme électronique ( <i>e-Apostille</i> ).		[f] L'acte public sous-jacent était sous forme électronique.		[g] L'acte public sous-jacent avait expiré / n'a pas été délivré dans un certain délai.		[h] L'acte sous-jacent n'était pas un acte public selon la loi de l'État de destination.		[i] Autre.		[j] Inconnu.		[k] Non / Sans objet.	X
[a] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.)																							
[b] La manière dont l'Apostille a été apposée / jointe à l'acte sous-jacent.																							
[c] L'Apostille n'était pas signée.																							
[d] Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis.																							
[e] L'Apostille était sous forme électronique ( <i>e-Apostille</i> ).																							
[f] L'acte public sous-jacent était sous forme électronique.																							
[g] L'acte public sous-jacent avait expiré / n'a pas été délivré dans un certain délai.																							
[h] L'acte sous-jacent n'était pas un acte public selon la loi de l'État de destination.																							
[i] Autre.																							
[j] Inconnu.																							
[k] Non / Sans objet.	X																						
33. Votre Autorité compétente a-t-elle déjà été sollicitée par des Autorités compétentes externes pour attester ou confirmer votre procédure de délivrance d'Apostilles ?	[a] <b>Yes.</b> <i>Arabie saoudite - Tunisie</i>																						
34. Une Apostille <i>reçue</i> par vos autorités a-t-elle déjà été refusée pour les motifs suivants :	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="804 1525 1366 1632">[a] L'État de délivrance n'était pas une Partie contractante à la Convention Apostille.</td> <td data-bbox="1366 1525 1442 1632"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1632 1366 1740">[b] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.)</td> <td data-bbox="1366 1632 1442 1740"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1740 1366 1848">[c] La manière dont l'Apostille a été apposée / jointe à l'acte sous-jacent.</td> <td data-bbox="1366 1740 1442 1848"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1848 1366 1933">[d] L'Apostille n'était pas signée.</td> <td data-bbox="1366 1848 1442 1933"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1933 1366 2065">[e] Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis.</td> <td data-bbox="1366 1933 1442 2065"></td> </tr> </table>	[a] L'État de délivrance n'était pas une Partie contractante à la Convention Apostille.		[b] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.)		[c] La manière dont l'Apostille a été apposée / jointe à l'acte sous-jacent.		[d] L'Apostille n'était pas signée.		[e] Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis.													
[a] L'État de délivrance n'était pas une Partie contractante à la Convention Apostille.																							
[b] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.)																							
[c] La manière dont l'Apostille a été apposée / jointe à l'acte sous-jacent.																							
[d] L'Apostille n'était pas signée.																							
[e] Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis.																							

	[f] L'Apostille était sous forme électronique (e-Apostille).	
	[g] L'acte public sous-jacent était sous forme électronique.	
	[h] L'acte public sous-jacent avait expiré / n'a pas été délivré dans un certain délai.	
	[i] L'acte sous-jacent n'était pas un acte public selon la loi de l'État de destination.	
	[j] Autre.	
	[k] Inconnu.	X
	[l] Non / Sans objet.	
<b>Divers</b>		
35. Souhaiteriez-vous participer à la réunion de la Commission spéciale de 2021 sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille ?	[a] Oui, si possible, en personne.	
36. Avez-vous rencontré des difficultés, des problèmes ou des difficultés persistants dans le fonctionnement de la Convention Apostille que vous souhaiteriez voir abordés lors de la réunion de la Commission spéciale de 2021 ? <i>Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?</i>	[b] Non.	
37. Avez-vous des suggestions qui pourraient aider à la promotion, à la mise en œuvre ou au fonctionnement de la Convention Apostille ? <i>Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?</i>	[b] Non.	
38. Souhaiteriez-vous participer au 12 <sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP (qui se tiendra en même temps que la réunion de la Commission spéciale) ?	[a] Oui, si possible, en personne.	
39. Existe-t-il des sujets spécifiques ou des questions pratiques que vous aimeriez voir abordés au Forum e- APP ? <i>Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?</i>	[b] Non.	

<p>40. Le Bureau Permanent prépare actuellement une 2<sup>e</sup> édition du Manuel Apostille. Y a-t-il des sujets spécifiques, des suggestions de présentation ou de formatage, ou d'autres propositions à insérer ?</p> <p><i>Veillez noter que les réponses à cette question ne seront pas intégrées dans le premier projet de la 2<sup>e</sup> édition. Le BP en tiendra compte dans la préparation des projets ultérieurs.</i></p> <p><i>Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?</i></p>	<p>[b] Non.</p>
---	-----------------